**Introduction de l'unité**

Cette unité propose une entrée en matière entourant le plagiat et l'intégrité académique. Au terme de cette unité, vous devez avoir atteint les objectifs suivants:

1. Comprendre la définition du plagiat à l'ÉTS.
2. Comprendre la définition de l’intégrité académique à l'ÉTS.
3. Comprendre en quoi l’intention de plagier n’est pas essentielle pour qu'il y ait plagiat.
4. Comprendre en quoi le plagiat est un problème pour le développement scientifique et industriel, le respect de la propriété intellectuelle ainsi que pour attester de la valeur des diplômes.

**1.1. Qu’est-ce que le plagiat? Un aperçu des règlements de l'ÉTS**

Qu’est-ce que le plagiat à l’ÉTS? Selon le *Règlement sur les infractions de nature académique* de l’ÉTS, le plagiat est l’appropriation, en tout ou en partie, des mots ou de la pensée de quelqu’un d’autre sans en mentionner la source adéquatement.

Le plagiat ne dépend pas de la source copiée. Peu importe le type d’information, peu importe la source (que cela provienne, par exemple, d’un livre ou d’un média électronique), le fait de s’approprier les mots ou la pensée d’autrui est une forme de plagiat.

Afin de rendre cette définition du plagiat plus concrète, l'extrait de la capsule vidéo suivante résume quelques cas de plagiat possibles :

**Note**: La capsule est disponible sur *Youtube*. Elle peut être écoutée en plein écran, en accéléré ou au ralenti.

Il est important de souligner que le plagiat n’est pas seulement une infraction au droit d’auteur. C’est aussi un manquement à l’*intégrité intellectuelle*. Le plagiat est sans doute la forme la plus connue de manquement à l’intégrité intellectuelle dans le monde académique (bien que ce ne soit pas la seule).

À l'ÉTS, le processus de traitement d’un cas de plagiat est le suivant :

* Dès qu’un cas de plagiat est détecté, un rapport est rédigé. Selon le cas, le rapport est remis au directeur de département, au directeur du Service des enseignements généraux, au directeur du Service de l’enseignement coopératif, au Doyen des études ou au responsable du Bureau des services académiques.
* Après analyse du cas et confirmation de l'infraction, une lettre de constat de plagiat avec divulgation de preuve est envoyée à l’étudiant.
* Selon la gravité du cas, l’étudiant est convoqué au Comité de discipline départemental ou au Comité de discipline institutionnel pour qu’il puisse s’expliquer.
* Le Comité de discipline émet ensuite un jugement.

Le fait d'être reconnu coupable de plagiat entraîne des sanctions. À l'ETS, ces sanctions varient en fonction de la gravité du cas de plagiat. Elles peuvent notamment inclure :

* Un échec à une activité d’évaluation (obtention de la note 0)
* Un échec à une activité pédagogique (cours ou stage)
* Un renvoi pour corrections majeures lorsqu’il s’agit d’une infraction liée à l’évaluation d’un mémoire ou d’une thèse évalué par un jury
* Une suspension du programme ou une perte du statut d’étudiant libre.
* Une exclusion temporaire ou définitive de l’École.

Si vous voulez en apprendre plus sur ces questions, vous pouvez consulter le [*Règlement sur les infractions de nature académique*](https://www.etsmtl.ca/docs/ets/gouvernance/secretariat-general/cadre-reglementaire/documents/infractions-nature-academique) de l'ÉTS, notamment la section 1.3.

**1.2. Qu’est-ce que l’intégrité intellectuelle et académique?**

L'intégrité intellectuelle désigne un ensemble de valeurs et de principes qui sont au coeur du travail académique. Les principes centraux de l'intégrité intellectuelle comprennent notamment :

1. *Ne pas être malhonnête*. Lorsqu'on fait une recherche ou qu'on rédige un travail, il faut faire preuve de probité. Il faut éviter à tout prix de faire des affirmations trompeuses et d'inventer des données de toutes pièces.
2. *Faire preuve de transparence*. Lorsqu'on fait une recherche ou que l'on rédige un travail, il faut donner les informations pertinentes aux personnes concernées par nos travaux. Il faut notamment exposer clairement les forces et les limites de notre méthodologie, et distinguer clairement nos propres idées de celles des autres.
3. *Respecter les règles de propriété et maintenir un climat de confiance*. Lorsqu'on participe à des activités académiques, on nous donne accès à du matériel. Par exemple, dans un cours, la personne enseignante partage ses propres notes, illustrations, activités interactives, et ainsi de suite. Ce matériel ne vous appartient pas. Il est *partagé avec vous* pour faciliter votre apprentissage, mais ce n'est pas *votre* matériel. Lorsque vous utilisez ce matériel, il est important de respecter les règles de propriété établies par la personne enseignante. À titre d'illustration, si la personne enseignante vous interdit de partager son matériel de cours en ligne, vous devez respecter cette contrainte. La personne enseignante accepte de partager son matériel avec vous pour favoriser votre réussite, mais il ne faut pas trahir sa confiance.

Éviter le plagiat et bien citer ses sources est donc une condition importante à respecter pour faire preuve d'intégrité intellectuelle. Mais l'intégrité intellectuelle ne se limite pas à l'absence de plagiat.

Pour comprendre ce qu'est l'intégrité intellectuelle et académique, nous vous proposons d'écouter la capsule suivante:

**Note**: La capsule est disponible sur *Youtube*. Elle peut être écoutée en plein écran, en accéléré ou au ralenti.

**1.3. Plagier sans intention de plagier**

Un élément souvent mal compris entourant le plagiat est qu'il est tout à fait possible de plagier les mots d'autrui *sans en avoir l'intention*.

Rappelons que, selon le *Règlement sur les infractions de nature académique* de l’ÉTS, le plagiat est l’appropriation, en tout ou en partie, des mots ou de la pensée de quelqu’un d’autre sans en mentionner la source adéquatement. Cette définition ne fait nullement référence aux *intentions* ou au *caractère* de la personne ayant commis l'infraction. On peut tout à fait plagier accidentellement.

Voici deux exemples de plagiat accidentel :

* Rodrigo suit un cours de baccalauréat en sociologie de la technologie. Il prend des notes pendant l'exposé du professeur. Il a tendance à recopier le contenu des diapositives présentées à l'écran, sans mettre des guillemets ou sans bien indiquer la source de ce qu'il copie. Son intention est seulement d'*avoir de bonnes notes personnelles*, et non de plagier. Plus tard, Rodrigo doit faire un travail de session dans le même cours. Il reprend certains passages de ses notes personnelles pour compléter son travail. Encore une fois, Rodrigo n'a pas l'intention de plagier. Il a plutôt l'intention de *remettre un bon travail alimenté par ses observations faites en classe*. Or, Rodrigo recopie accidentellement des passages extraits des diapositives du cours. Par conséquent, Rodrigo est dans une situation de plagiat. Mais à aucun moment il n'avait l'intention malveillante de s'approprier les mots de son professeur.
* Amélie, Benoît et Charles font un travail de session ensemble. Amélie et Benoît n'ont pas l'intention de plagier, mais Charles a tendance à plagier dans ses travaux. Amélie, Benoît et Charles se divisent la rédaction du travail. Amélie rédige la section 1, Benoît la section 2 et Charles la section 3. La section de Charles contient plusieurs paragraphes extraits de Wikipédia et recopiés à l'identique (sans que la source soit bien indiquée). Amélie et Benoît ne relisent pas la section de Charles et remettent le travail. Par conséquent, Amélie, Benoît et Charles sont dans une situation de plagiat. Mais Amélie et Benoît n'avaient pas l'intention malveillante de s'approprier des passages sur Wikipédia.

Le tableau ci-dessous vous aide à mieux comprendre les facteurs pertinents et impertinents pour déterminer si une personne a plagié.

|  |  |
| --- | --- |
| *Exemples de****facteurs pertinents*** *pour déterminer si une personne a plagié* | *Exemples de****facteurs impertinents*** *pour déterminer si une personne a plagié* |
| * Un passage du travail de la personne a-t-il été **recopié mot pour mot** ? Si oui, la source a-t-elle bien été indiquée ? * Une idée originale d’un auteur a-t-elle été reprise, **sans que la source ne soit mentionnée** ? * Un tableau, une infographie, une image ou un schéma a-t-il été recopié dans le travail sans que la source en soit bien indiquée ? * Etc. | * La personne avait-elle l’**intention explicite de plagier** ? Était-ce une **erreur de bonne foi** ? * La personne était-elle dans un **état psychologique favorable** (absence de fatigue, de stress, etc.) ? * Dans le cas d’un travail d’équipe, la personne était-elle **en charge de rédiger** les passages qui ont été plagiés ? * Etc. |

Même si vous n'avez pas d'intentions malveillantes ou de mauvais traits de caractère, vous pourriez très bien plagier. C'est qu'il faut en faire plus pour éviter le plagiat. Plus spécifiquement, il faut aussi prendre des précautions, développer certaines méthodes de travail et faire des vérifications auprès de nos collègues. Ces bonnes habitudes sont les meilleurs moyens d'éviter le plagiat.

**1.4. Les enjeux académiques, scientifiques et industriels entourant le plagiat**

Le plagiat a des conséquences négatives sur le fonctionnement des institutions académiques, sur les progrès scientifiques, ainsi que sur la saine compétition industrielle.

Prenons d'abord les institutions académiques. Dans les collèges et les universités, le plagiat compromet la capacité d'évaluer la compréhension réelle qu’a un étudiant de la matière enseignée. La mission des collèges et des universités est d'attester de la compétence des étudiants. Un diplôme devrait garantir que la personne l’ayant obtenu a acquis certaines compétences. Or, lorsqu'une personne plagie, elle s'approprie les idées et les raisonnements d'autrui. Elle ne fait pas le travail par elle-même. Par conséquent, il n'y a aucune garantie que cette personne a bien compris la matière ou qu’elle a acquis les compétences requises. Plus il y a de plagiat dans les collèges et les universités, plus la valeur des diplômes comme gages de compétence est incertaine.

Tournons-nous maintenant vers la science. Dans les articles scientifiques, le plagiat compromet la capacité d'évaluer l’originalité de la contribution d'un auteur. Les revues scientifiques doivent évaluer les progrès réalisés par des auteurs dans le cadre de leurs recherches. Une publication évaluée par les pairs dans une revue scientifique confirme que l'auteur a fait une contribution originale au développement de la science. Or, lorsqu'une personne plagie, elle emprunte des idées à quelqu'un d'autre. Ce ne sont pas *ses* idées qui sont développées. Par conséquent, le plagiat dans les publications scientifiques compromet notre capacité à identifier les contributions originales réelles des auteurs.

Dans le monde industriel, le plagiat menace le respect de la propriété intellectuelle des entreprises. Les entreprises investissent des sommes considérables en recherche et développement. Afin de protéger ces investissements, les pays comme le Canada ont des règles entourant le respect des brevets et du droit d'auteur. En d'autres termes, on souhaite protéger les fruits de la recherche et du développement des entreprises, et, pour ce faire, on leur confère des droits. Lorsqu'une entreprise plagie la technologie, les écrits ou les procédés d'une autre entreprise, elle bafoue ce droit de propriété intellectuelle. Le plagiat pose donc aussi problème pour des raisons commerciales et industrielles.

Le plagiat doit être évité pour limiter les *effets indésirables* décrits ci-dessus. Mais il y a aussi certains *bénéfices directs* à ne pas plagier. Dans l'extrait suivant, la professeure Hagemeister résume les avantages qu'il y a à éviter le plagiat :

**Note**: La capsule est disponible sur *Youtube*. Elle peut être écoutée en plein écran, en accéléré ou au ralenti.

**Conclusion**

Voici les principaux points vous devriez avoir retenu de cette unité :

1. À l'ÉTS, le plagiat est une infraction inscrite au *Règlement sur les infractions de nature académique*. Essentiellement, le règlement stipule qu'une personne plagie lorsqu'elle s'approprie, en tout ou en partie, les mots ou la pensée de quelqu’un d’autre sans en mentionner la source adéquatement.
2. Le plagiat est une forme courante de manquement à l'intégrité intellectuelle. Des qualités comme la transparence, l'honnêteté et la rigueur sont essentielles pour faire preuve d'intégrité intellectuelle.
3. Le plagiat n'est pas forcément intentionnel. Le *Règlement sur les infractions de nature académique* est parfaitement compatible avec des cas accidentels de plagiat. On peut donc plagier sans être malveillant.
4. Le plagiat compromet la qualité des diplômes, l'attestation de l'originalité des contributions scientifiques, ainsi que le respect de la propriété privée résultant de la recherche et du développement dans l'industrie. Les pratiques pour éviter le plagiat ont plusieurs avantages, puisqu'elles permettent de bien distinguer la provenance de certaines informations et de bien cerner la contribution d'une personne à un débat ou à un problème.

**Unité 2 - Les conceptions philosophiques du plagiat et de l'intégrité académique**

**Introduction à l'unité d'apprentissage**

Dans le monde académique, on parle couramment de plagiat et de manque d'intégrité académique. Mais de quoi parle-t-on exactement? Quel est le *dénominateur commun* aux cas de plagiat ou de manque d'intégrité académique? Si l'on est souvent en mesure d’identifier les cas de plagiat lorsqu’ils se produisent, il n’est pas aussi simple de bien identifier ce qui les unit.

Dans cette unité, nous explorons quatre conceptions philosophiques du plagiat et nous identifions les forces et les limites de ces conceptions. Afin que la discussion soit concrète, voyons d'abord quatre cas qui seraient considérés par toute institution académique comme relevant du plagiat et d’un manque d'intégrité :

1. **Plagiat d’œuvres publiques**. Dans le cadre de son mémoire en génie de la construction, Philippe doit expliquer certains principes élémentaires de la physique newtonienne. La physique newtonienne a peu changé depuis 300 ans. Philippe trouve un article datant de 1910 qui en résume les grands principes. L'auteur de cet article est décédé depuis longtemps. L'article fait partie du domaine public. Philippe décide de copier quelques paragraphes de cet article dans son mémoire.
2. **Achat d'un travail**. Djemila doit compléter un travail de quelques pages en éthique des technologies. Elle a peu assisté au cours et elle ne comprend pas ce qu'on lui demande de faire. Un de ses amis, Martin, a complété un baccalauréat en philosophie. Djemila offre à Martin de le payer 200$ pour qu'il rédige quelques paragraphes sur l'éthique des technologies. Elle lui annonce qu'elle pourrait utiliser les paragraphes qu'il rédigera dans ses travaux, et ce, sans lui attribuer le travail accompli. Martin accepte (il a vraiment besoin d'argent!). Djemila intègre cinq paragraphes rédigés par Martin à son travail.
3. **Auto-plagiat**. Annie est doctorante en génie mécanique. Elle a déjà écrit deux articles sur la bio-ingénierie des prothèses dentaires. Tous ses articles commencent par des remarques introductives sur la recherche récente en bio-ingénierie. Au moment d'écrire le troisième article, Annie doit encore une fois rédiger des remarques introductives sur la recherche récente en bio-ingénierie. Elle est prise de paresse et décide de copier quelques paragraphes de son premier article dans le troisième. En d'autres termes, Annie copie ses propres écrits.
4. **Longue nuit de travail**. Carlos doit remettre un rapport de laboratoire sur le comportement du béton. Le rapport doit être remis demain matin à 8h. En raison de problèmes personnels, Carlos a pris beaucoup de retard dans la rédaction du rapport. Il décide donc de passer la nuit à le rédiger. Enfilant un café après l’autre, il fait le travail le plus vite possible. Il se fie à son manuel de chimie et à la page Wikipédia traitant du béton pour faire certains calculs et constats. Carlos a bel et bien l'intention de citer ses sources. Malheureusement, il est très fatigué au terme de sa rédaction. Il oublie de mettre certaines citations entre guillemets et oublie également d’inclure quelques sources dans la bibliographie du rapport. Vers 6h du matin, Carlos remet son travail et se couche.

Quel est le dénominateur commun à ces quatre cas simples? En d'autres termes, pourquoi parle-t-on de plagiat et de manque d'intégrité académique dans ces quatre exemples? L'auteur David Leight (1999, p. 221) a analysé plus de 70 manuels scolaires tentant de définir le plagiat. Il a identifié quatre grandes conceptions du plagiat qu’on y retrouve.

Avant d'aborder les travaux de David Leight, on pourrait se demander: Quelle est l'utilité de mener cette réflexion, exactement? Nous avons déjà vu comment l'ETS définit le plagiat. N'est-ce pas suffisant? Pour bien répondre à cette question, nous vous invitons à écouter la capsule vidéo suivante:

**Note**: La capsule est disponible sur *Youtube*. Elle peut être écoutée en plein écran, en accéléré ou au ralenti.

**2.1. Le plagiat comme vol**

La première conception du plagiat et du manque d'intégrité académique répertoriée par Leight associe ces pratiques à du *vol*. Comme le nom de cette conception du plagiat l'indique, lorsqu'on plagie, on commettrait un type spécifique de vol. Voici comment Leight décrit cette conception du plagiat :

En définissant le plagiat de cette manière, les mots deviennent littéralement la possession de quelqu'un d'autre, et une forme malhonnête et immoral de comportement est de saisir cette propriété. En interprétant les mots comme la propriété de quelqu'un, l'acte de plagier est, dans tous les cas, équivalent à prendre un essai sur le bureau de notre colocataire, d'en copier des parties, et de soumettre ce travail pour évaluation comme si c'était nos écrits. (Leight, 1999, p. 222, traduction libre)

La conception du plagiat comme vol nous permet d'expliquer pourquoi Carlos commet du plagiat. Rappelons que, dans le cas intitulé*Longue nuit de travail*, Carlos a omis de bien identifier certains passages cités et n'a pas cité toutes ses références dans la bibliographie. Ce faisant, Carlos prend les écrits de quelqu'un d'autre et les présente comme les siens.

La conception du plagiat comme vol soulève toutefois certaines difficultés dans les autres cas analysés. Dans le cas intitulé *Achat d'un travail*, Martin accepte une rémunération en échange de son travail. Il est donc difficile de prétendre que Djemila a volé quelque chose à Martin. Dans le cas intitulé *Autoplagiat*, Annie emprunte ses propres écrits (c'est-à-dire les écrits qu'elle a elle-même produits). Ce serait un peu tiré par les cheveux de dire qu'Annie se vole ses écrits à elle-même. Finalement, dans le cas intitulé *Plagiat d'oeuvres publiques*, Philippe plagie des œuvres libres de droit. Publiées il y a plus d’un siècle, ces œuvres ne sont plus protégées en tant que propriété intellectuelle. Le concept de vol s'applique mal à des biens qui n'appartiennent à personne, ou qui font partie du domaine public.

À la lumière de ce qui précède, la conception du plagiat comme vol permet de bien rendre compte de certains cas simples de plagiat. Mais certains autres cas échappent à cette conception du plagiat.

**2.2. Le plagiat comme infraction éthique**

Une deuxième conception du plagiat associe ce comportement à une infraction éthique. Essentiellement, selon cette conception du plagiat, le fait de plagier ou de manquer d'intégrité revient à enfreindre certains devoirs envers les autres, ou à manquer à nos responsabilités envers autrui. Voici comment Leight décrit cette conception du plagiat :

Une deuxième métaphore employée pour décrire le plagiat est qu'il s'agit d'une violation de certains standards éthiques. Plus spécifiquement, dans la « profession » d'étudiant, le plagiat est une manière de se dérober à ses obligations professionnelles d'apprenant en utilisant les propos d'une autre personne. (...) Cette métaphore suggère que l'étudiant de première année universitaire, qui est distrait par plusieurs choses, doit d'abord et avant tout porter son attention sur ses travaux. (Leight, 1999, p. 223, traduction libre)

Cette conception du plagiat permet de bien rendre compte des cas de plagiat impliquant au moins deux personnes (c'est-à-dire la personne qui plagie et la personne plagiée). Par exemple, dans le cas intitulé *Plagiat d'oeuvres publiques*, Philippe manque à ses responsabilités professionnelles d'étudiant envers des membres de la communauté de recherche. Nous devons respecter les travaux rédigés par d'autres personnes en les citant correctement—même si leurs auteurs sont décédés. Nous pourrions faire les mêmes remarques quant au comportement de Carlos dans le cas intitulé *Longue nuit de travail*.

Les choses se compliquent toutefois dans des cas de figure comme *Autoplagiat*. Rappelons que, dans le cas intitulé *Autoplagiat*, Annie ne copie pas les écrits d'une autre personne. Elle copie ses propres écrits. Comme il n'y a pas deux personnes distinctes impliquées dans ce plagiat, ce serait une erreur de dire que le plagiat se réduit entièrement à un manquement à nos devoirs envers les autres.

Comme dans la section précédente, on a ici affaire à une conception du plagiat qui peut correctement expliquer certains exemples simples de plagiat. Mais cette conception du plagiat ne semble pas en mesure d'expliquer tous les cas de figure possibles­.

**2.3. Le plagiat comme emprunt**

Selon une troisième conception du plagiat, le fait de plagier peut être compris comme un emprunt problématique. Les personnes qui plagient se comportent comme des emprunteurs qui refusent de retourner les biens empruntés. Cette conception du plagiat a certains points en commun avec la première et la seconde, mais elle s'en distingue aussi sur certains points. Comme l'explique Leight :

Puisque le plagiaire ne peut pas, en un sens, retourner « l'objet emprunté » (on ne peut pas retourner des mots à la source initiale), un bonne rédaction mentionne correctement les sources consultées. Cette conception du plagiat est moins corrosive que les deux premières, et cela pourrait expliquer pourquoi les références multiples à l'emprunt et au fait de ne pas citer une source sont souvent utilisées de manière interchangeable. (...) En d'autres termes, cette conception du plagiat voit le plagiaire comme une personne qui s’approprie le mérite devant revenir à l'auteur original, ou s’approprie les mots et les idées dont le mérite appartient à une autre personne. (Leight, 1999, p. 225, traduction libre)

Le plagiat comme emprunt nous permet de comprendre ce qui cloche dans des cas de figure comme *Longue nuit de travail*. Pour rappel, dans cet exemple, Carlos oublie de bien mettre ses citations entre guillemets et d’inclure correctement ses sources dans la bibliographie. Le résultat de ces oublis est que Carlos prend le crédit pour le travail effectué par d'autres personnes. Son travail donnera l'impression au lecteur que c'est lui, et non une autre personne, qui a rédigé certains paragraphes. Cette conception du plagiat nous permet aussi de comprendre ce qui est problématique dans des cas comme *Achat d'un travail*. Dans ce cas de figure, Djemila omet de d’attribuer à Martin le travail accompli. Elle fait donc passer les idées d'une autre personne pour ses propres idées.

Cette conception du plagiat hérite toutefois de certains problèmes traités dans la section 2.1, où le plagiat est défini comme un vol. Rappelons que, dans le cas intitulé *Autoplagiat*, Annie copie des paragraphes qu'elle a rédigés elle-même pour d'autres publications. Ce faisant, Annie ne tente pas de s’attribuer du mérite pour les idées d'une autre personne. C'est *elle-même* qui a rédigé les paragraphes originaux.

**2.4. Le plagiat comme vice de paresse intellectuelle**

La quatrième et dernière conception du plagiat définit ce comportement comme un type de vice intellectuel. Plus spécifiquement, les plagiaires seraient habités par une sorte de *paresse intellectuelle*. La personne qui plagie limite intentionnellement les efforts qu'elle investit dans ses travaux. Elle n'en fait pas assez. Selon cette conception, différents adjectifs peuvent être employés pour décrire le plagiaire. Par exemple, on peut dire de cette personne qu’elle est « paresseuse », « malhonnête », « limitée sur le plan intellectuel », « sans regard critique », « manquant de retenue », et ainsi de suite (Leight 1999, pp. 227-8, traduction libre).

Cette conception du plagiat a l’avantage de pouvoir expliquer ce qui cloche lorsqu'on se plagie soi-même. Rappelons que les autres conceptions du plagiat n'arrivent pas à nous dire pourquoi des cas comme *Autoplagiat*sont problématiques. La conception du plagiat comme paresse intellectuelle offre une explication plausible du problème dans ces situations. Les personnes comme Annie qui se plagient elles-mêmes font preuve de paresse intellectuelle. Elles n'ont pas développé les bons traits de caractère pour faire partie de la communauté de recherche. En d'autres termes, l'autoplagiat démontre l'absence de certains traits de caractère importants pour mener de bonnes activités académiques. Nous pourrions dire la même chose de nos protagonistes dans les cas de figure comme *Plagiat d'oeuvres publiques* et *Achat d’un travail*.

Toutefois, cette conception du plagiat n'offre pas une explication pleinement satisfaisante de ce qui cloche dans des cas comme *Longue nuit de travail*. Rappelons que, dans ce cas de figure, Carlos n'avait pas l'intention de plagier. Il était sincèrement motivé à bien faire son travail et à respecter de bons standards méthodologiques. En d'autres termes, Carlos n'est pas forcément aux prises avec des vices comme la paresse ou le manque de retenue intellectuelle. Il a simplement fait certains oublis cruciaux. Malheureusement, comme on le sait, l'intention de plagiat n'est pas nécessaire pour plagier. Une personne avec d'excellentes dispositions intellectuelles et de bonnes intentions peut tout de même se retrouver dans une situation de plagiat.

En somme, la conception du plagiat comme paresse intellectuelle offre une explication simple et plausible de ce qui cloche dans de nombreuses situations de manque d'intégrité académique, sauf dans les cas où le plagiat est accidentel ou n'est pas intentionnel.

**Conclusion de l'unité**

Dans cette unité, nous avons vu qu'il peut être difficile d'identifier un dénominateur commun satisfaisant à tous les cas de plagiat. Les manques d'intégrité académique comme le plagiat peuvent prendre différents visages. Trouver un dénominateur commun susceptible d'expliquer toutes les instances de plagiat s'avère une tâche complexe. Le tableau suivant résume les quatre différentes conceptions du plagiat et leur capacité à expliquer ce qui pose problème dans les différents cas de figure introduits au début de cette unité :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom de la conception du plagiat** | **Résumé de la conception** | **La conception s’applique-t-elle au cas intitulé « Plagiat d’œuvres publiques »?** | **Applicable au cas intitulé « Achat »?** | **Applicable au cas intitulé « Auto-plagiat »?** | **Applicable au cas intitulé « Longue nuit de travail »?** |
| *Vol* | Plagier, c’est voler la propriété d’autrui | **Difficile à appliquer** | **Non** | **Non** | **Oui** |
| *Manque d’éthique* | Plagier, c’est enfreindre nos obligations envers les autres auteurs | **Oui** | **Oui** | **Non** | **Oui** |
| *Emprunt* | Plagier, c’est s'attribuer du crédit à tort pour les idées des autres | **Oui** | **Oui** | **Non** | **Oui** |
| *Vice intellectuel* | Plagier, c’est le signe de certains vices intellectuels, comme la paresse | **Oui** | **Oui** | **Oui** | **Pas complètement** |

**Unité 3 - Les pratiques essentielles pour éviter le plagiat**

**Introduction de l'unité d'apprentissage**

L'utilisation du contenu de documents externes est incontournable dans la plupart des travaux universitaires. L’information contenue dans ces documents est en fait souvent essentielle à la rédaction d’analyses ou d'arguments rigoureux et crédibles. Imaginons un instant que dans le cadre d’un cours, vous rédigez un rapport sur l’état des connaissances techniques et scientifiques entourant le recyclage des batteries au lithium. Vous devrez nécessairement avoir recours à toutes sortes d'informations (texte, tableau, graphique, etc.) tirées d’une variété de sources (articles scientifiques et techniques, rapports, sites web, etc.). Ces informations se retrouveront sous une forme ou une autre dans votre rapport. Même un travail axé sur la conception, comme dans le cas des projets de fin d’études, exige le recours à une documentation externe, comme les normes techniques et règlements qui encadrent la conception d’une structure, d’un produit ou d’un processus particulier. Autrement dit, éviter le plagiat en travaillant en « vase clos », sans faire appel à des sources d'information externes, n’est ni une solution possible, ni une pratique désirable. Dans ces circonstances, il est essentiel de citer ses sources, d’indiquer clairement qu’on utilise l’information produite par quelqu’un d’autre et d’identifier clairement la source de cette information à l’aide d’une référence bibliographique.

Cette unité d'apprentissage vous présente les bases de la citation et les grandes règles à suivre pour éviter le plagiat.

**3.1. Qu'est-ce qu'une citation de texte (ou citation directe) et quand devrions-nous citer?**

La citation directe (qu’on appelle aussi la citation de texte) consiste à reprendre mot à mot, sans modification, le texte d’un auteur. Il y deux types de citation directe, soit la citation courte et la citation longue (nous reviendrons sur cette distinction dans l'unité 4). Que la citation soit longue ou courte, si l'on désire éviter le plagiat, il est impératif d'indiquer clairement que le texte est emprunté et d’en indiquer la source.

|  |
| --- |
| **Exemple de citation directe (courte) :**  En tant qu’ingénieur-e vous devez porter une attention particulière à la façon dont vous gérez vos dossiers. En effet, la bonne tenue des dossiers « constitue un atout tant pour l’organisation quotidienne de votre travail que pour la qualité de votre pratique professionnelle » (Gervais, 2016, p. 15). Des lacunes importantes dans la tenue de vos dossiers constituent une faute professionnelle. |

Dans l'exemple ci-dessus, on retrouve deux indications claires que le texte est emprunté :

1. Des guillemets avant et après la citation directe, et
2. La référence en format auteur-date juste après la citation (nous reviendrons sur le format auteur-date dans l'unité 4).

Il y a très peu d'exceptions valables pour ne pas citer ses sources. Même si l'information se trouve dans les notes de cours fournies par un professeur, dans le travail d'un collègue qui a accepté de vous le prêter, dans une autre langue que l'anglais ou le français, sur Internet ou dans une encyclopédie libre de droits comme Wikipédia, *vous devez citer vos sources*.  Aucun de ces cas n'est une exception valable à la règle.

Il existe toutefois certaines exceptions à la citation directe. Il n'est ainsi pas nécessaire de citer les noms propres et les chiffres. Également, les courtes affirmations factuelles de notoriété publique (*common knowledge*) ne requièrent pas de citation. Les connaissances de notoriété publique réfèrent aux connaissances qu'une grande partie de la population possède. Par exemple, le fait que l'eau gèle à une température de 0°C est de notoriété publique.

|  |
| --- |
| **Exemple de citations directes qui ne sont pas nécessaires :**  L'OIQ mène ses activités au Québec, **«**une province de la fédération canadienne**»** (**Couture, 2021**). Au sein de l'Ordre, les enquêtes sont confiées au **«**Bureau du syndic**»**( Hébert, 2016, p. 22). On peut contacter le Bureau en téléphonant au **«**1 877 ÉTHIQUE (384-4783)**»** (Hébert, 2016, p. 22). |

Dans l'exemple ci-dessus, certains passages ont été mis entre guillemets sans que cela ne soit nécessaire :

1. Il n'est pas nécessaire de mettre *une province de la fédération canadienne* entre guillemets, puisque c'est une affirmation de notoriété publique résumée dans un passage très court. À peu près n'importe qui au Canada sait que le Québec est une province canadienne. Pour la même raison, il n'était pas nécessaire de mettre une référence en format auteur-date après la citation.
2. Il n'est pas nécessaire de mettre *Bureau du syndic*entre guillemets, puisque c'est un nom propre institutionnel.
3. Il n'est pas nécessaire de mettre *1 877 ÉTHIQUE (384-4783)* entre guillemets, puisque c'est un numéro formé de chiffres.

Pour bien comprendre l'importance de citer et les situations dans lesquelles il faut bien citer nos sources, nous vous invitons à consulter la capsule vidéo suivante :

Citer correctement est une forme de savoir-faire qui s'acquiert avec l'expérience. Plus on lit et écrit de textes scientifiques, plus on sait immédiatement quels passages doivent faire l’objet d’une citation directe. Si vous avez peu d'expérience avec la rédaction scientifique, il vaut mieux faire preuve de prudence et mettre, à l'occasion, des citations directes qui ne sont pas nécessaires. *Dans le doute, vous ne perdez rien à citer*.

**3.2. La paraphrase (parfois appelée citation d'idée ou citation indirecte)**

La paraphrase est une technique consistant à reformuler le propos d'un auteur. Reformuler l’idée d'un auteur inclut notamment de restructurer le texte, modifier la syntaxe et varier le vocabulaire à l’aide de synonymes *tout en conservant l’idée originale de l’auteur*.

Paraphraser le propos d'un auteur sans bien en indiquer la source est une forme de plagiat. Même si vous n'utilisez pas les mots exacts employés par l'auteur, vous utilisez son *idée*.

La paraphrase fait d’abord appel à votre compréhension du texte d’un auteur et, ensuite, à votre capacité à reformuler autrement son idée avec vos mots. Elle permet de rendre le texte plus fluide à la lecture, car vous utilisez vos propres mots et votre propre structure de phrase. Attention! Vos phrases doivent être complètement différentes de celles de l’auteur. Paraphraser ne se résume pas à conserver la même structure de phrase en remplaçant uniquement les mots de l’auteur par des synonymes.

Afin de vous familiariser avec la paraphrase, nous vous invitons à consulter la capsule vidéo suivante :

Comme pour la citation directe, il existe une exception importante aux exigences entourant la paraphrase. Il n'est pas nécessaire de citer lorsqu'on paraphrase de courtes affirmations factuelles de notoriété publique (*common knowledge*). À titre de rappel, les connaissances de notoriété publique réfèrent aux connaissances qu'une grande partie de la population possède. Par exemple, le fait que l'eau bout à 100°C est de notoriété publique.

**3.3. La référence bibliographique**

La liste complète des références en fin de texte est essentielle pour bien citer ses sources. Elle est le complément incontournable de la référence auteur-date utilisée dans le corps du texte.

Comme son nom l’indique, la référence auteur-date comprend deux choses, soit le nom de famille de la personne citée et l’année de publication du document cité. Or, en elles-mêmes, ces informations sont insuffisantes. C’est pourquoi vous devez aussi inclure une liste complète des références bibliographiques à la fin de votre document. Le tableau suivant résume la complémentarité entre la référence auteur-date et la liste complète des références en fin de texte :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Rempart au plagiat** | **Fonction et limites** | **Exemple** |
| La référence auteur-date | La référence auteur-date dans le corps du texte nous indique que vous avez appuyé votre propos sur une source externe.  Or, la seule référence auteur-date ne nous permet pas d’identifier avec précision de quel document on parle. | Supposons que les passages suivants sont tirés de votre travail :  Selon Langlois, « le professionnalisme ainsi encadré par un ordre professionnel se structure autour d’une formation théorique et pratique actualisée » (Langlois, 2008, p. 33)  Liste des références :  Langlois, L. (2008). Une éthique à deux vitesses : dangers et répercussions sur l’identité professionnelle. *Pyramid*e, 16(2), 33-53.  \*\*\*  Dans l’exemple ci-dessus, la référence entre parenthèses à l’intérieur du texte nous dit que la citation vient d’un texte de Langlois, paru en 2008, à la page 33. Or, il y a plusieurs personnes dont le nom de famille est Langlois et qui ont écrit un texte en 2008 ! Prise seule, cette référence dans le corps du texte est incomplète.  C’est pourquoi la notice bibliographique complète est importante. Elle nous permet d’identifier précisément de quel texte on parle. |
| La liste complète des références en fin de texte | La liste complète des références en fin de texte nous permet d’identifier avec précision les documents que vous citez.  Or, la seule liste complète des références en fin de texte ne nous dit pas quelles informations vous avez puisé dans ces sources, ou à quelles fins vous avez utilisé ces sources dans le corps de votre travail. |

Le format exact des références bibliographiques (dans quel ordre mettre les références, comment s’assurer qu’elles soient complètes, et ainsi de suite) sera discuté dans l’unité 4 portant sur les enjeux méthodologiques.

**3.4. Le piège de l’autoplagiat**

Comme son nom l'indique, l'autoplagiat consiste à se plagier soi-même. L'autoplagiat se distingue du plagiat ordinaire sur le plan du droit d'auteur. Lorsque vous recyclez vos propres idées, vous êtes l’auteur des écrits utilisés et vous détenez les droits sur votre propre travail. Dans les cas d'autoplagiat, le problème est donc plus complexe que de ne pas respecter le droit d'auteur des autres. Le problème est qu'on donne l'impression trompeuse de produire du contenu original, alors que le contenu est, en fait, recyclé.

Voici deux exemples de situations dans lesquels l'autoplagiat est problématique. Supposons que vous avez remis un travail A dans le cours X. Vous aimeriez réutiliser le travail A dans le cours Y. Malheureusement, vous ne pouvez pas réutiliser des travaux que vous avez déjà faits et qui ont déjà été évalués par un professeur pour ensuite les remettre à un professeur différent. Rappelons que vous êtes en situation d’apprentissage. Vos professeurs vous demandent de faire des travaux pour vous faire pratiquer et développer vos connaissances. Lorsque vous recyclez un travail, vous donnez l'impression trompeuse d'avoir pratiqué et d'avoir développé de nouvelles aptitudes. Vous ne pouvez donc pas décider seul de recycler un travail en entier dans un nouveau cours.

Il est toutefois possible de discuter de la question avec le professeur à qui vous voulez remettre votre travail. Vous pouvez lui mentionner que, dans le cadre d’un cours antérieur, vous avez déjà traité un aspect de la matière et que vous aimeriez reprendre une partie de votre travail pour pousser la réflexion plus loin, ou pour aborder la thématique sous un angle différent. Évidemment, le recyclage complet du travail antécédent ne sera pas possible, mais la réutilisation de certains passages pourrait être autorisée.

Voici un autre exemple. Vous êtes étudiant au doctorat. Supposons que vous avez publié une étude A dans le journal X. Vous aimeriez publier la même étude dans le journal Y. Malheureusement, vous ne pouvez pas réutiliser votre étude dans deux revues différentes. Rappelons que les revues scientifiques s'attendent à publier des études originales. Lorsque vous recyclez une étude, vous donnez l'impression trompeuse que vos conclusions sont inédites.

Dans le cas où vous reprenez seulement quelques passages d'un article antérieur, il est possible d'en parler à l'éditeur de la revue et d'être transparent quant à vos intentions. Par exemple, vous pouvez lui mentionner que certaines conclusions ou observations de votre article ont fait l'objet de publications antérieures, mais que vous aimeriez reprendre ces observations pour approfondir la réflexion, ou pour aborder l'enjeu sous un nouvel angle. Faire preuve de transparence avec les revues scientifiques est la meilleure attitude à adopter.

**3.5. Le plagiat dans les travaux d’équipes**

Imaginons la situation suivante. Vous avez remis un travail d’équipe dans un cours. Chaque coéquipier a rédigé une partie du travail sans consulter les autres. Quelques heures avant la remise, toutes les parties du travail ont été colligées, et le tout a été remis au professeur sans être relu par les membres de l’équipe. Peu de temps après, vous apprenez qu’un de vos coéquipiers a plagié. À votre avis, qui sera tenu responsable de ce plagiat? Est-ce seulement l’étudiant qui a plagié?

À l'ÉTS, ce n’est pas seulement l’étudiant qui a plagié qui sera tenu responsable. Tous les membres de l’équipe le seront. Cela peut sembler injuste ou trop sévère. Des personnes n'ayant pas activement participé au plagiat seront en effet tenues responsables d'avoir plagié. Mais il ne faut pas oublier qu’il est de la responsabilité des coéquipiers de réviser l'ensemble du travail et de s’informer sur ce qui a été fait à chaque étape de sa production. En ce sens, un travail comprenant du plagiat indique des *lacunes importantes dans l'organisation du travail* et des *manquements quant aux précautions à prendre*.

Rappelez-vous que, pour éviter le plagiat, il faut développer un *savoir-faire* et de *bonnes habitudes*. Il ne suffit pas d'avoir de bonnes intentions. Vous devez aussi développer certains réflexes, que ce soit pour un travail individuel ou pour un travail d'équipe. Bien organiser le travail entre les coéquipiers, vérifier les passages suspects avec un logiciel antiplagiat ou un moteur de recherche, relire les réponses rédigées par des coéquipiers et leur poser des questions sur leur méthode de travail sont des exemples d'actions importantes à poser pour éviter le plagiat.